

## Document-7.2.6-Loi sur les langues officiels-bilinguisme

**L'accession PR1992.0030** fait partie du **fonds Le Franco (SL0007)**.

L'hebdomadaire *Le Franco* est le successeur du journal *La Survivance*, fondée en 1928 à Edmonton pour la communauté francophone de la province. *La Survivance* a changé de nom pour devenir *Le Franco-Albertain* en 1967, puis *Le Franco* en 1977.

Le journal hebdomadaire privé *L'Union* avait été fondé à Edmonton en 1917 et l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) s'en servait pour communiquer avec la communauté francophone. Cependant, en 1928 son propriétaire, Pierre Féguenne, considérait que l'ACFA utilisait trop d'espace qui aurait dû être accordé à des publicités payées et il a refusé de publier gratuitement les annonces et les nouvelles de l'ACFA. En réaction à cette décision, l'ACFA a tenté d'acheter le journal de Féguenne, mais après de longues négociations sans résultats, l'association a fondé un nouveau journal avec l'appui financier des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée. *L'Union*, qui était considéré comme un des dix meilleurs journaux indépendants du Canada par *Le Devoir*, a tenté de tenir le coup, mais finalement Féguenne a vendu l'hebdomadaire à l'ACFA en avril 1929, après 11 ans de publication, durant une période particulièrement difficile pour les Franco-Albertains.

*La Survivance* avait un lectorat fidèle et publiait des articles qui intéressaient les Canadiens français de l'Alberta. Habituellement la une du journal couvrait les grandes nouvelles, qu'elles soient locales, nationales ou internationales. Le journal comprenait également des rubriques pour les agriculteurs, les femmes et les enfants. Les éditeurs portaient une attention particulière aux questions touchant les paroisses francophones. Le journal a participé aux grands moments de l'histoire des Franco-Albertains, y compris le lancement de la station de radio française CHFA en 1949, après une longue lutte pour obtenir la permission du CRTC.

Le fonds est vaste et comprend des documents financiers et administratifs, des numéros du journal *Le Franco* sur microfilm et plus de 6000 photos et négatifs originaux créés et utilisés par le journal. Les documents sont en français et couvrent son histoire récente, de 1967 à 1996.

Pour une description complète du fonds Le Franco, visitez notre site :

<https://hermis.alberta.ca/paa/Details.aspx?ObjectID=SL0007&dv=True&deptID=1>.

**L'accession PR1990.0580** fait partie du **fonds Association canadienne-française de l'Alberta (SL0015)**.

Le 13 décembre 1925, le Cercle Jeanne d'Arc, soutenu par les Chevaliers de Colomb, a organisé un congrès pour 400 francophones à l'hôtel Macdonald d'Edmonton afin de discuter de la possibilité de créer une association provinciale française. Un comité provisoire a été formé lors de cette première rencontre. Il avait pour mandat de veiller aux divers aspects de la vie culturelle francophone en Alberta, y compris la vie religieuse, morale, sociale, intellectuelle et économique. Cependant, son principal souci était l'éducation et la survie de l'identité franco-albertaine.

Le comité a été chargé de rédiger une constitution et six mois plus tard, soit le 12 juillet 1926, le document était complété. La nouvelle constitution, ratifiée lors de la première assemblée générale de l'organisation, a marqué la création officielle de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA).

Au départ, l'ACFA était composée de cercles paroissiaux régis par un bureau principal à Edmonton. Les paroisses envoyaient un délégué à l'assemblée générale annuelle pour chaque contribution de 25 dollars au bureau principal. Bien que ces assemblées fussent ouvertes à tous les Franco-Albertains, le fait qu'elles avaient lieu à Edmonton rendait difficile la participation des membres qui habitaient à l'extérieur d'Edmonton. En outre, étant donné que l'ACFA était basée sur l'affiliation des paroisses, les villes comprenant de nombreuses paroisses jouissaient d'une plus grande importance quant à la politique et la direction globale de l'organisation. Par conséquent, au tout début, l'ACFA a été dirigée par les centres urbains : Edmonton et, à un moindre degré, Calgary.

Afin d'instaurer un meilleur équilibre, la constitution a été modifiée en 1930 pour permettre aux centres éloignés de former des comités composés de représentants des cercles paroissiaux. La première réorganisation régionale a eu lieu à Rivière-la-Paix. Puis, en 1961, l'ACFA a dissocié les associations régionales des paroisses pour les organiser plutôt par lieu et densité de la population francophone. Par la suite, ces nouvelles associations régionales se sont incorporées individuellement, permettant ainsi une semi-autonomie par rapport à l'ACFA provinciale.

En 1928, à la suite d'un différend avec le journal francophone *L'Union*, l'ACFA a fondé son propre journal hebdomadaire, appelé *La Survivance*. Le nouveau journal est devenu le premier moyen de communication entre les représentants et les membres de l'organisation. En tant que tel, le journal représentait la tentative de l'ACFA pour solidifier l'identité franco-albertaine et forger des rapports plus étroits entre les différents groupes de francophones de la province.

Vers 1920-1930, l'ACFA a connu un déclin du nombre de ses membres. Cette baisse était liée au mouvement général d'éloignement des cercles paroissiaux pour le divertissement et les loisirs communautaires. La communauté francophone commençait à vouloir faire partie de la société anglaise de l'Alberta, diminuant ainsi l'importance des associations paroissiales françaises traditionnelles. Au lieu de se rassembler dans les églises pour les loisirs, les francophones de l'Alberta participaient de plus en plus aux activités culturelles plus variées de la communauté anglophone. Au-delà des problèmes évidents que cela posait pour la communauté francophone par rapport à l'assimilation culturelle, l'éloignement des membres des paroisses, qui étaient la base de l'identité francophone, a eu un effet sur la capacité de l'ACFA à recruter des membres, ainsi que sur les droits d'adhésion. La crise des années 1930 aggrava la situation à un point tel que l'association a presque disparu. Vers la fin de la grande dépression, l'association s'était réorganisée. Les membres ordinaires, qui avaient précédemment résisté au système qui donnait le pouvoir aux élites urbaines d'Edmonton et Calgary, s'étaient éloignés de l'organisation. À leur place, les élites des domaines médical et juridique étaient désormais majoritaires.

En plus des discussions avec le gouvernement, l'ACFA montra son engagement envers l'éducation en formant des organismes liés à l'enseignement du français dans les écoles. En 1926, l'ACFA a créé l'Association des instituteurs bilingues de l'Alberta (AIBA). Elle a également facilité la création de l'Association des commissaires bilingues de l'Alberta (ACBA).

En outre, l'ACFA a fondé des bibliothèques françaises et a établi un système d'inspections et de visites dans les écoles françaises et bilingues. Cependant, conformément à l'objectif de l'association touchant l'aide prévue pour tous les aspects de la vie des Franco-Albertains, l'ACFA a ensuite porté son attention sur les préoccupations économiques et agricoles de ses membres. En réponse à ces besoins, l'ACFA a favorisé la création des caisses populaires, d'abord à Calgary, puis partout en province. En 1963 il y avait 16 autres caisses populaires francophones en Alberta. En 1997 l'ACFA a fondé la Chambre économique, qui offrait une gamme complète de services économiques à la communauté franco-albertaine.

Dans les années 1930-1940, l'ACFA organisait ses assemblées annuelles autour de thèmes précis. Par exemple, en 1939 le thème était les coopératives et en 1941 c'était les problèmes liés à la colonisation. Cependant, ces idées avaient tendance à être éclipsées par les intrigues politiques et le fanatisme anti-francophone courants dans la province. En 1949, en réponse à ces réalités, l'ACFA a créé CHFA, une station de radio française visant à contrecarrer les influences anti-francophones et l'assimilation.

Au cours des années 1950, l'ACFA a connu une crise de financement. Sa popularité était en baisse, provoquant une diminution des dons. En réponse, l'ACFA a mis en place des organismes satellites qui ont non seulement aidé les Franco-Albertains, mais qui ont également profité à l'ACFA. Tout d'abord il y a eu l'Almanach franco-albertain, créé en 1959, ainsi que l'Assurance-vie Desjardins et le Service de sécurité familiale. Puis, en 1965, un système de compagnies d'assurance de dommages a été mis en place grâce à l'aide de Sécurité du Canada (compagnie d'assurances). Ces établissements ont contribué au financement de programmes.

La communauté francophone a fait de grands progrès dans les années 1960 en matière de droits et d'enseignement. En 1964, l'ACFA a été constituée en personne morale en vertu d'une loi provinciale, la consolidant de ce fait comme entité liée à sa charte et capable d'exister indépendamment du conseil d'administration et des membres. En 1968 les pressions politiques exercées par l'ACFA ont mené à des dispositions législatives permettant le français d'être la langue d'enseignement 50% du temps dans les écoles publiques. Puis en 1976, ce pourcentage est passé à 80%. La *Charte canadienne des droits et libertés*, signée en 1982, a accordé à tous les Canadiens le droit de choisir le français comme langue d'enseignement, permettant ainsi à toutes les écoles françaises de recevoir des fonds publics.

La création du Secrétariat d'État du Canada en 1969, qui est devenu par la suite le ministère du Patrimoine canadien, a permis à l'ACFA d'élargir son mandat grâce au financement qu'il lui accordait. L'ACFA a notamment joué un rôle plus actif dans l'organisation d'activités culturelles.

Au niveau provincial, la gestion de l'ACFA est assurée par un conseil d'administration élu et un comité exécutif. L'ACFA fournit des services aux associations régionales de Wood Buffalo, Plamondon/Lac La Biche, Rivière-la-Paix, Grande Prairie, Bonnyville/Cold Lake, Saint-Paul, Centralta, Edmonton, Jasper, Red Deer, Calgary, Lethbridge et autres centres locaux. La mission de l'ACFA est de rallier les forces vives de la société afin de protéger les acquis, faire avancer les droits et accroître la vitalité de la collectivité francophone de l'Alberta.

Les anciens présidents de l'ACFA sont : Joseph-Étienne Amyot (1926–1927), Adéodat Boileau (1927–1928), Jean-Louis Petitclerc (1928–1932), Lucien Dubuc (1932–1934), Léon-Omer Beauchemin (1934–1946), Louis-Phillipe Mousseau (1946–1952), Joseph-Oreux Pilon

(1952–1955), André Miville Déchène (1955–1962), Louis A. Desrochers (1962–1964), Lucien Maynard (1964–1966), Joseph Moreau (1966–1967), Gérard Diamond (1967–1969), Roger Motut (1969–1971, 1978–1980), Jules Van Brabant (1971–1973), François McMahon (1973–1975), Hervé Durocher (1975–1977), Jean-Paul Bugeaud (1977–1978), Roger Lalonde (1980–1982), Gaston Renaud (1982–1983), Guy Goyette (1983–1985), Myriam Laberge (1985–1986), Georges Arès (1986–1989), France Levasseur-Ouimet (1989–1991), Denis Tardif (1991–1993), Paul Denis (1993–1995), John Moreau (1995–1997), Louise Villeneuve (1998–1999), Suzanne Dalziel (2000–2001), Ernest Chauvet (2001–2004) et Jean Johnson (2004–2009). La présidente actuelle est Dolorèse Nolette (2009–).

Le fonds, dont la majorité des documents sont en français, est vaste et comprend des documents textuels, des photos et des enregistrements vidéo et sonores qui retracent l'évolution de l'ACFA, datant de 1912 à 2004. Il se compose de documents régionaux, provinciaux et nationaux, y compris des documents administratifs et financiers, des procès-verbaux, de la correspondance et des publications concernant l'ACFA et des organismes étroitement liés à l'ACFA.

Pour une description complète du fonds Association canadienne-française de l'Alberta, visitez notre site : <https://hermis.alberta.ca/paa/Details.aspx?ObjectID=SL0015&dv=True&deptID=1>.

### **L'accession PR2009.0459 fait partie du fonds Conseil de coordination de la région scolaire francophone Centre-Sud (SL3252).**

Le Conseil de coordination de la région scolaire francophone Centre-Sud no 6 a été créé en 1994 par le ministère de l'Éducation albertain afin de permettre aux francophones de prendre des mesures vers la gestion de leur propre éducation. Le conseil s'est donné comme mission de répondre aux besoins en éducation des francophones et des ayants droit en poursuivant : la sensibilisation de tous les intervenants et des clientèles ciblées quant à leurs droits constitutionnels et aux services requis pour un enseignement en français pour francophones; la promotion des services disponibles en éducation française et ses avantages; le recrutement d'élèves francophones et d'ayants droit; la négociation avec les conseils scolaires pour la création des services, des programmes et des écoles requis; l'encadrement du ministre de l'Éducation et des autres intervenants sur toute question touchant l'enseignement en français pour les élèves francophones et les ayants droit; l'exécution de tâches, d'études ou d'enquêtes exigées par le ministre de l'Éducation. Cette nouvelle structure est devenue nécessaire après la décision, en mars 1990, de la Cour suprême du Canada dans « l'affaire Mahé » concernant l'instruction dans la langue des minorités officielles. Cette décision a obligé les provinces à respecter l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés et à établir une structure de gestion permettant aux minorités anglaises et françaises du Canada de gérer leurs propres écoles selon leurs besoins. Le gouvernement de l'Alberta a répondu à cette décision en accordant des écoles francophones dans les régions de la province où il y avait un nombre suffisant de francophones. Les deux premières écoles francophones à Calgary ont commencé leurs activités

en 1994, sous les auspices du Conseil scolaire catholique de Calgary (Calgary Catholic School Board), mais gérées par le Conseil de coordination de la région scolaire francophone Centre Sud.

Le Conseil de coordination de la région scolaire francophone Centre-Sud a cessé ses activités en 2000 lorsque le nouveau Conseil scolaire du Sud de l'Alberta a pris en charge la gestion de l'éducation francophone dans les régions couvertes auparavant par le Conseil de coordination de la région scolaire francophone Centre-Sud no 6 et le Conseil de coordination de la région scolaire francophone Sud no 7.

Les documents couvrent la période de 1990 à 2000 et décrivent le fonctionnement et les activités du Conseil de coordination de la région scolaire francophone Centre-Sud no 6 de sa création à sa dissolution. Le fonds comprend des documents portant sur l'organisation et la gestion scolaire, la planification d'activités, la programmation et les réunions, des procès-verbaux, des rapports annuels, des documents de comités formés par le conseil, des rapports financiers et de la correspondance. Le fonds comprend également des documents ayant trait aux lois et aux affaires juridiques concernant l'éducation et les droits des minorités anglaises et françaises du Canada. La majorité des documents sont en français mais quelques-uns sont en anglais.

Pour une description complète du fonds Conseil de coordination de la région scolaire francophone Centre-Sud, visitez notre site :

<https://hermis.alberta.ca/paa/Details.aspx?ObjectID=SL3252&dv=True&deptID=1>.